

Département du Nord
Arrondissement de LILLE

Communauté de communes PEV

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DELIBERATION CC_2018_164

OBJET :

Commission n°1

Signature d'une
convention de
subvention avec
l'association Cd2E

Présents à l'ouverture de la séance :

De la délibération n°155 à 174

Titulaires présents : 31

Suppléants présents : 1

Procurations : 8

Nombre de votants : 40

De la délibération n°175 à 237

Titulaires présents : 32

Suppléants présents : 1

Procurations : 9

Nombre de votants : 42

L'an deux mille dix-huit, le 24 septembre à 19 heures, le Conseil communautaire de la communauté de communes Pévèle Carembault s'est réuni à SAMEON, sous la présidence de M. Jean-Luc DETAVERNIER, Président pour la tenue de la session ordinaire, suite à la convocation faite le 17 septembre 2018, conformément à la loi.

Présents : M. Jean-Luc DETAVERNIER, Président

M. Bernard CORTEQUISSE, 1er vice-président

M. Eric MOMONT, 2^{ème} vice-président

M. Bernard CHOCRAUX, 4^{ème} vice-président

M. Benjamin DUMORTIER, 5^{ème} vice-président (à partir de la délibération n°CC_2018_175)

Mme Nadège BOURGHELLE – KOS, 6^{ème} vice-présidente

M. Jean-Michel DELERIVE, 7^{ème} vice-président

M. Yannick LASSALLE, 9^{ème} vice-président

Mme Joëlle DUPRIEZ, 10^{ème} vice-présidente

M. Guy SCHRYVE, M. Philippe DELCOURT, M. Arnaud HOTTIN, M. Thierry BRIDAULT, M. Alain

DUTHOIT, M. Frédéric PRADALIER, M. Raymond NAMYST, M. Bernard ROGER, M. Pascal

FROMONT, M. Michel DUPONT, M. Yves OLIVIER, M. Jean-Paul BEAREZ, M. Régis BUE, M. Francis

MELON, M. Christian DEVAUX, M. Bruno RUSINEK, Mme Monique RIZZO, M. Thierry LAZARO, M.

Didier WIBAUX, M. Yves LEFEBVRE, M. Christian LEMAIRE, M. Alain DUCHESNE, M. Jean-Luc

LEFEBVRE

M. Alain BOS, suppléant de Mme Annick MATTON

Ont donné pouvoir :

M. Luc FOUTRY, 3^{ème} vice-président, procuration à M. Eric MOMONT

M. Jean-Claude SARAZIN, procuration à M. Jean-Luc DETAVERNIER

M. Sylvain CLEMENT, 8^{ème} vice-président, procuration à Mme Nadège BOURGHELLE-KOS

M. Jean DELATTRE, procuration à M. Yves OLIVIER

Mme Marie CIETERS, procuration à M. Didier WIBAUX,

Mme Marie-Hélène BACLET, procuration à M. Régis BUE

Mme Marion DUBOIS, procuration à M. Benjamin DUMORTIER (à partir de la délibération n°CC_2018_175)

M. Amaury DUFOUR, procuration à M. Alain DUTHOIT

M. Jean-Paul FRANCKE, procuration à M. Pascal FROMONT

Absents :

M. Michel DUFERMONT, Mme Jeannette WILLOCQ, M. Luc MONNET, M. Pierre CROXO, M. Marcel PROCUREUR,

Mme Annick MATTON, remplacée par son suppléant M. Alain BOS

Secrétaire de Séance : M. Arnaud HOTTIN

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 24 septembre 2018

COMMISSION N°1

Signature d'une convention de subvention avec l'association Cd2E (Création Développement Eco-entreprises)

Vu la compétence développement économique,

Considérant que la Pévèle Carembault porte une stratégie Rev3 visant à créer un démonstrateur de l'économie circulaire sur son territoire.

Que cette opération de démonstration s'incarne dans le projet Pévèle Circulaire composé de 4 axes :

- 1) *La Passerelle*, bâtiment démonstrateur de l'économie circulaire.
- 2) *Circular Interiors*, il s'agit du projet innovant étudiant le lien entre économie circulaire et qualité de vie au travail dans le cadre de design d'agencement de bureau.
- 3) *Le Boost des entreprises* est le programme qui vise à créer l'écosystème complet d'accompagnement des entreprises du territoire vers REV3 à chaque stade de leur évolution et selon la maturité de leur projet en lien avec la troisième révolution industrielle.
- 4) *Pévèle Parc*, parc d'activité Rev3 dont le bâtiment *la Passerelle* sera la figure de proue. Les bases de ce futur parc d'activité vitrine du territoire sont l'échange d'énergie entre bâtiments, réseau de chaleur, utilisation des espaces verts comme support à une agriculture alternative, mutualisations interentreprises.

Considérant que le territoire s'engage actuellement sur une stratégie PCAET qui vise à démultiplier les initiatives s'inscrivant dans la démarche REV3 (compétence énergie, collecte hippomobile, développement des mobilités électriques / covoiturage, politique zéro déchet, etc.)

Considérant que la Pévèle Carembault s'engage pour devenir un territoire exemplaire et démonstrateur de la dynamique REV3.

Considérant que l'association Cd2E a vocation à aider la Pévèle Carembault à s'affirmer comme territoire démonstrateur REV3 et à l'accompagner dans la concrétisation de ses projets.

Vu le projet de convention et les annexes de la convention de partenariat entre la CCPC et le Cd2E.

Considérant que la mise en œuvre de ce partenariat se traduit par une adhésion à l'association Cd2E d'un montant de 15 000 € TTC.

APRES EN AVOIR DELIBERE

Décide par 40 voix POUR, 0 Voix CONTRE, 0 ABSTENTION sur 40 VOTANTS

- ***D'autoriser son Président à signer cette convention avec l'association CD2E, ainsi que tout document afférant à ce dossier.***
- ***De verser une adhésion à hauteur de 15 000 €TTC***

Ont signé au registre des délibérations les membres du Conseil Communautaire repris ci-dessus.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme
Le Président

Jean-Luc DETAVERNIER

